

AIRSIDE OPERATIONS BULLETIN / BULLETIN DES OPÉRATIONS CÔTÉ PISTE

From / De: Phil Morris – Manager, Safety Management Systems / Gestionnaire, Systèmes de gestion de la sécurité

Subject / Sujet : Opening of Taxiway R / Ouverture de la voie de circulation R

Effective Date / Date d'entrée en vigueur : Monday, April 24 / Lundi 24 avril

To best serve the needs of our airport partners, the Airport Authority undertook the construction Taxiway R (“Romeo”) in May 2022 - its surface was completed in October 2022.

The taxiway has been closed by NOTAM since then due to winter weather and was pending final inspection to become operational. The inspection has now been conducted and the Authority will officially open the taxiway:

**Monday, April 24 at
00:01 Local Time (04:01 Zulu Time)**

A reminder to AVOP holders:

- Taxiway R is a controlled airside surface
- Operating a vehicle in a controlled area without authorization constitutes an AVOP infraction.
- **Category D AVOP holders**
 - are the only ones who can access Taxiway R, and must be operating a suitably equipped vehicle, and have been cleared by Air Traffic Control.
- **Category DA AVOP holders**
 - are not permitted access to the area without an appropriate escort, and
 - must use the adjacent service road if attempting to access the north field.

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos partenaires aéroportuaires, l'Administration de l'aéroport a entrepris la construction de la voie de circulation R (« Romeo ») en mai 2022 - sa surface a été achevée en octobre 2022.

La voie de circulation a été fermée par NOTAM depuis en raison des conditions météorologiques hivernales et était en attente d'une inspection finale pour devenir opérationnelle. L'inspection a maintenant été effectuée et l'Administration ouvrira officiellement la voie de circulation :

**Lundi 24 avril à
00:01 heure locale (04:01 heure de Zulu)**

Rappel aux détenteurs d'un PEVCP :

- La voie de circulation R est une surface côté piste contrôlée.
- La conduite d'un véhicule dans une zone contrôlée sans autorisation constitue une infraction du PEVCP.
- **Titulaires d'un PEVCP - catégorie D**
 - sont les seuls à pouvoir accéder à la voie de circulation R. Ils doivent conduire un véhicule équipé de manière appropriée et avoir été autorisés par la tour de contrôle.
- **Titulaires d'un PEVCP - catégorie DA**
 - ne sont pas autorisés à accéder à la zone sans une escorte appropriée, et
 - doivent emprunter la route de service adjacente s'ils veulent accéder au terrain nord.

- **Category DR AVOP holders**
 - are not permitted to operate on Taxiway R or the adjacent service road without an appropriate escort.

Please review the following diagram which illustrates Taxiway R and the perimeter service road.

Yellow: Taxiway R - Controlled Area
Green: Uncontrolled Area
Red dotted line: Perimeter Security Line

- **Titulaires d'un PEVCP - catégorie DR**
 - ne sont pas autorisés à circuler sur la voie de circulation R ou sur la route de service adjacente sans une escorte appropriée.

Veillez consulter le diagramme suivant, qui illustrent la voie de circulation et la route de service adjacente.

Jaune : Voie de circulation R - Zone contrôlée
Vert : Zone non contrôlée
Ligne pointillée rouge : Première ligne de sûreté

